



Le CRTC répond et fait le suivi de la comparution de Scott Hutton (Dirigeant principal, Consommation, recherche); Ian Baggley (Directeur général, Télécommunications) et Anthony McIntyre (Avocat général) devant le Comité permanent de l'industrie et de la technologie le 26 février 2024

Accessibilité et abordabilité des services sans fil et à large bande au Canada

Échange #1

M. Ryan Williams: (...) Essentiellement, pour devenir un exploitant de réseau mobile virtuel au Canada, il faut investir des milliards de dollars — et non des millions — pour bâtir un réseau puis l'étendre afin d'offrir des services. C'est la seule façon de devenir un exploitant de réseau mobile virtuel. Est ce exact?

M. Scott Hutton: Nous avons rendu obligatoire le régime d'exploitants de réseaux mobiles virtuels pour les acteurs bien établis — auxquels nous faisons confiance — dont vous avez parlé. À l'aide de recommandations et d'audiences publiques, nous avons examiné le modèle et nous nous sommes assurés qu'il nous donnait la meilleure capacité possible non seulement pour favoriser et maintenir de bons prix, mais aussi pour encourager l'innovation et offrir un plus grand choix grâce à une concurrence accrue.

Ces acteurs entrent sur le marché — sont entrés sur le marché — et ont déjà une incidence sur les prix. Vous avez parlé de la tarification, mais les chiffres dont nous disposons pour les services de téléphonie mobile indiquent que les tarifs des forfaits, dans l'ensemble, ont diminué de 16 % l'année dernière. De fait, les prix sont à la baisse depuis 2017.

Les Canadiens n'ont pas l'impression d'obtenir de meilleurs prix parce qu'ils consomment de plus en plus de services plus rapides et utilisent des services qui consomment plus de données, alors...

M. Ryan Williams: C'est ce que consomment les Canadiens. Est ce que le CRTC a des chiffres à jour sur la consommation mensuelle des Canadiens?

M. Scott Hutton: Je ne les ai pas avec moi, mais nous pouvons les transmettre au Comité.

M. Ryan Williams: Pouvez-vous nous transmettre ces renseignements?

Réponse

Le CRTC communique des données et des tendances sur les services de télécommunications au moyen de ses [Rapports sur les marchés des télécommunications](#) (RMC). Les RMC sont mis à jour tous les

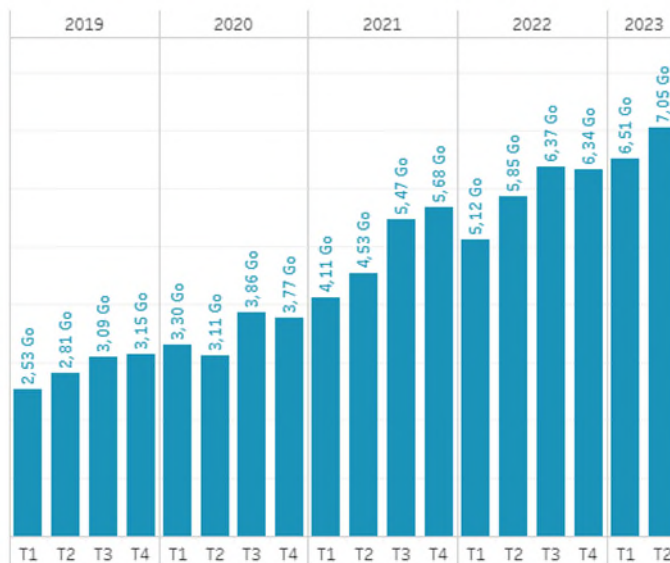
trois mois et le plus récent comprend les données disponibles les plus récentes (d'avril à juin 2023). De l'information précise sur la quantité de données consommées par les Canadiens est fournie dans le tableau ci-dessous. En 2019, les Canadiens ont consommé en moyenne 2,53 gigabits de données par mois. Cette consommation est passée à 7,05 Gbit par mois en 2023. La quantité de données consommées par les Canadiens s'est donc accrue de 178,7 % de 2019 à 2023.

Trafic de données des services de téléphonie mobile

Source : sondage trimestriel conjoint CRTC-Statistique Canada
Marché de détail (c.-à-d. résidentiel et affaires)

Note : Le trafic de données mobiles désigne les données téléchargées et téléversées sur une base mensuelle par abonné (c'est-à-dire à partir de téléphones intelligents). Les données provenant des appareils mobiles à large bande et des connexions de machine à machine sont exclues. Avant 2021, les abonnés aux données comprenaient les abonnés de services mobile et de large bande mobile, ainsi que les connexions machine à machine.

2023 T2 :
7,05 Go de données moyen
téléchargées/téléversées
par mois
 8,3 % (changement trimestriel)
 20,4% (changement sur 12 mois)



[View on Tableau Public](#)

Navigation icons: back, forward, search, and share.

Échange #2

M. Brad Vis: C'est pour les gens de ma circonscription parce que nous entendons tous beaucoup de commentaires sur les factures exorbitantes de téléphonie cellulaire. Beaucoup de gens de ma région vont régulièrement aux États Unis. Quand pouvons-nous nous attendre à une décision du CRTC sur la réduction des frais d'itinérance?

M. Scott Hutton: Je ne peux pas prévoir la date exacte à ce stade ci. Nous examinons certainement...

M. Brad Vis: Eh bien, compte tenu des coûts auxquels font face les gens tous les jours, pouvez-vous transmettre la réponse à notre comité une fois que vous aurez parlé à vos conseillers afin que nous puissions avoir une date précise? Je vous remercie.

Réponse

Le CRTC est préoccupé par l'augmentation des frais d'itinérance internationale et de leur incidence possible sur les Canadiens. Dans certains cas, les frais sont plus élevés que ceux payés par les abonnés dans d'autres pays. Les fournisseurs de services se font concurrence sur les frais d'itinérance et des offres de services inférieures à ce que certains clients paient actuellement arrivent sur le marché.

Le CRTC étudie actuellement les frais d'itinérance payés par les Canadiens lorsqu'ils voyagent à l'étranger. Les résultats nous aideront à déterminer la meilleure voie à suivre pour s'assurer que les frais payés par les Canadiens sont justes. Comme souligné dans l'[Énoncé économique de l'automne de 2023](#), le CRTC fournira une mise à jour et annoncera les étapes concrètes cette année.

Le CRTC a également mis en place des mesures pour protéger les Canadiens des frais d'itinérance excessifs. En vertu du [Code sur les services sans fil du CRTC](#), il y a une limite associée aux coûts que les fournisseurs de services peuvent facturer à leurs clients pour les frais d'itinérance nationale et internationale au cours d'un mois ou d'un cycle de facturation, et les fournisseurs de services doivent également informer les utilisateurs que leur appareil fonctionne en itinérance internationale.

Les Canadiens doivent communiquer avec leur fournisseur de service s'ils constatent des frais inattendus sur leurs factures. Dans le cas où ils ne peuvent résoudre le problème, ils peuvent communiquer avec la [Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision](#).

De plus amples renseignements sur la façon de réduire les frais d'itinérance et de les éliminer sont disponibles sur le [site Web du CRTC](#).

Échange #3

M. Tony Van Bynen: (...) Par ailleurs, dans quelle mesure le CRTC a-t-il fourni des fonds aux municipalités afin qu'elles puissent considérer les services à large bande comme des services publics, financer des sociétés qui fournissent ces services et éliminer ainsi les mobiles d'ordre lucratif? (...)

M. Scott Hutton: Nous disposons de notre fonds pour la large bande avec lequel nous travaillons depuis un certain nombre d'années. Nous sommes en train de réexaminer la politique pour nous assurer qu'il

est facile de présenter des demandes de fonds, que nous traitons plus rapidement ces demandes et que nous examinons les zones où l'accès doit encore être achevé pour atteindre l'objectif de 100 %.

En ce qui concerne la participation effective des municipalités, je peux peut-être demander à M. Baggley de nous aider à définir les critères en la matière.

M. Ian Baggley: Selon les critères en place, les municipalités peuvent être admissibles aux fonds, mais elles doivent être associées, dans le cadre d'un consortium, à une organisation qui peut faire fonction de fournisseur de services de télécommunications, afin que nous puissions à notre tour régler les services qu'elles vont mettre en place.

M. Tony Van Bynen: Quel pourcentage des fonds que vous avez collectés jusqu'à maintenant a effectivement été attribué aux municipalités?

M. Ian Baggley: Il faudrait que je vous fournisse de l'information à ce sujet plus tard, mais il est certain que les gouvernements régionaux ont bénéficié de notre fonds. Je pourrais vous indiquer plus tard le nombre exact de municipalités concernées.

Réponse

Par l'intermédiaire de son [Fonds pour la large bande](#), le CRTC finance des projets dans des communautés autochtones, rurales et éloignées. Ce Fonds fait partie d'un effort élargi pour brancher les communautés et représente environ 3 % de toute l'aide des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour ce type de projets.

Les administrations locales (y compris les municipalités et les administrations régionales et autochtones) sont [admissibles au Fonds](#). Parmi les 300 millions de dollars déjà attribués, le CRTC a financé sept projets soumis par des administrations locales dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse, pour un montant total de 92 millions de dollars.

Le CRTC a pris des mesures pour améliorer son Fonds et a réduit de plus 40 % le temps d'attente entre la réception de la demande et la publication de la décision. De plus, le CRTC informe maintenant les demandeurs de l'état de leur demande. Le CRTC a également lancé une vaste consultation publique sur la façon d'accroître la rapidité et la facilité du processus de demande, sur la création d'un nouveau volet de financement pour les communautés autochtones et sur le financement de projets qui augmenteraient la fiabilité des réseaux ruraux et éloignés.